



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2009

PRESENTS : M. GRENET, Président ; MM. BOROTRA, ESPILONDO, LABAYLE, MILLET-BARBÉ, GRENADE, Vice-Présidents ; MM. VOISIN, POMMIEZ, DAUBAGNA, Mmes JARRAUD-VERGNOLLE, BISAUTA, MM. GOUFFRANT, ABEBERRY, ROUX, LOZONO, LAFITE, Mme GIBAUD-GENTILI, Conseillers Titulaires ; Mmes PRADIER, GETTEN-PORCHÉ, CASTEL, MM. LACASSAGNE, CÉLAN, CAUSSE, Conseillers Suppléants.

ABSENTS OU EXCUSES : MM. Michel VEUNAC, MONDORGE, Vice-Présidents ; MM. ETCHEGARAY, PAUL-DEJEAN, BRISSON, Mme DURRUTY, M. Jacques VEUNAC, Mme CONTAIRES, Conseillers Titulaires ; M. POUYEYS, Mme LANNEVERE, MM. SOROSTE, DOMÈGE, Mme DESTRUHAUT, M. CAZAUX, Conseillers Suppléants.

PROCURATIONS : M. Michel VEUNAC à Mme PRADIER ; M. MONDORGE à M. CÉLAN ; M. ETCHEGARAY à M. POMMIEZ ; M. BRISSON à M. BOROTRA ; Mme DURRUTY à Mme BISAUTA ; M. Jacques VEUNAC à M. GRENADE.

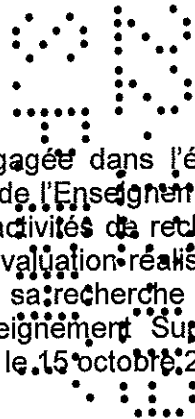
SECRETAIRE DE SEANCE : M. GOUFFRANT.

O/J N° 26 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.
PRESTATION D'EXPERTISE SUR LA STRATEGIE DE L'U.P.P.A. A 10 ANS.

Monsieur LABAYLE présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

L'Université de Pau et des Pays de l'Adour est engagée dans l'élaboration du Contrat Quadriennal (2011-2014) qui, passé avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, engagera l'avenir à moyen terme de ses activités de recherche comme de son offre de formation. Cet exercice, combinant une auto-évaluation réalisée par l'établissement lui-même et une appréciation externe de la qualité de sa recherche et de la formation par l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES), doit déboucher sur l'élaboration d'un projet stratégique pour le 15 octobre 2010.



...

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Certifié exécutoire

Transmis au contrôle

de légalité le 21 DEC. 2009

Publié le 21 DEC. 2009



P/Le Président,

Le Vice-Président Délégué,

Pierre GRENADE

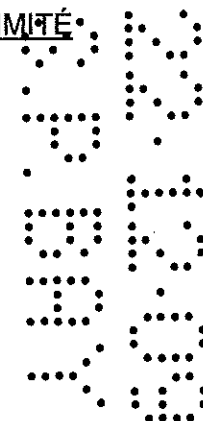
Il est clair, dans un contexte marqué par une évolution peu favorable des effectifs étudiants et par une interrogation inquiète face au mouvement général de regroupements qui caractérise le paysage universitaire français (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur notamment), que cet exercice de réorientation à moyen terme des actions en cours doit être éclairé par une réflexion à plus long terme sur la vocation même de l'U.P.P.A. Pour ce qui concerne les collectivités territoriales, qui ont toujours été très soucieuses de soutenir la création et le développement d'une université de proximité et de pleine exercice, il est important de mesurer ce qui est porteur en terme d'attractivité des territoires et doit donc être encouragé afin d'adapter le montant de leurs aides et les modalités de leur appui.

A l'initiative conjointe de l'U.P.P.A. et des collectivités accueillant des sites de l'université, a été mis en place un Comité de Pilotage Partenarial. Celui-ci a adopté un projet de cahier des charges pour une « mission d'accompagnement et d'appui à la définition de la stratégie de développement de l'U.P.P.A. » (annexe n° 1). Il propose d'y consacrer une enveloppe de 50 000 € dont la clé de financement serait, sous réserve de l'accord de chaque collectivité sollicitée, de 30 % pour chacune des 3 collectivités les plus concernées (Communautés d'Agglomération de Pau Pyrénées et de Bayonne Anglet Biarritz ; Conseil général des Pyrénées-Atlantiques), le solde (10 %) étant réparti entre les Conseils Généraux des Landes et des Hautes Pyrénées, les Communautés d'agglomération du Grand Tarbes et de Mont-de-Marsan et la Communauté de Communes de Lacq.

Ainsi que le rappelle la lettre de la Présidente de la Communauté d'agglomération de Pau Pyrénées (annexe n° 2), dans un souci de simplification, le Comité de Pilotage Partenarial souhaite confier à cette Communauté la maîtrise d'ouvrage de la mission d'accompagnement, une subvention de fonctionnement étant versée à elle par chacune des collectivités associées.

Aussi il est demandé au Conseil Communautaire de décider l'attribution à la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées d'une subvention de 15 000 € pour le financement de la mission d'accompagnement et d'appui à l'élaboration de la stratégie de développement de l'UPPA.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ :



MISSION D'ACCOMPAGNEMENT ET D'APPUI A LA DEFINITION DE LA STRATEGIE
DE DEVELOPPEMENT DE L'UNIVERSITE DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Finalité :

Mise en place d'un partenariat stratégique entre les collectivités territoriales et l'U.P.P.A.

Action à court terme :

Elaboration d'un cahier des charges préalable à la mise en place d'une mission d'accompagnement et de conseil à la réflexion stratégique de l'U.P.P.A.

Contexte :

Le mode de développement de l'U.P.P.A., université « moyenne », est remis en cause par les évolutions en profondeur de l'enseignement supérieur et de la recherche français : crise démographique étudiante et baisse d'attractivité des Universités en général, regroupement – fusion des Universités existantes (création des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur), développement de la concurrence entre acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche, changement du mode de gouvernance induit par la LRU (autonomie des Universités), Plan Campus, etc.

Les enjeux liés à la mise en place du projet de développement à 10 ans et du prochain quadriennal de l'U.P.P.A. (1^{er} janvier 2011) font l'objet d'un consensus entre les acteurs concernés, à savoir l'U.P.P.A. et les collectivités relevant de son assise géographique : Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, Départements des Pyrénées Atlantiques, des Hautes Pyrénées et des Landes, principaux Etablissements publics de coopération intercommunale du bassin - Pau Pyrénées, BAB, Grand Tarbes, Mont de Marsan, Lacq.

Le territoire de l'Adour et particulièrement les collectivités locales affirment leur volonté de soutenir l'Université, se mobilisent pour contribuer à son développement, et se rassemblent avec l'U.P.P.A. autour d'une démarche partagée de réflexion stratégique sur son positionnement et ses orientations.

L'ambition affichée est de mettre en cohérence les objectifs pour une action harmonieuse en faveur de l'Université et des territoires sur lesquels elle fonde son développement.

Le socle commun de cette réflexion se compose de trois « éléments invariants » :

- une Université de plein exercice qui doit conserver et développer sa double mission de service public d'enseignement et de recherche (offre de formation initiale et continue, potentiel scientifique, ...)
- l'intégration de l'U.P.P.A. dans son environnement aquitain et midi-pyrénéen ;
- l'affirmation de la vocation transfrontalière de l'Etablissement au regard de sa situation géographique (proximité Pays basque, Navarre, Aragon).

La volonté exprimée conjointement par l'Université et les collectivités territoriales partenaires est de bâtir ensemble un partenariat stratégique pour l'Etablissement.

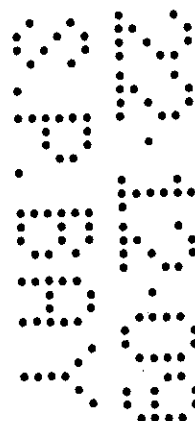
Objectifs à court et moyen termes :

- Aide à la réflexion menée par l'U.P.P.A. et ses partenaires sur son projet de développement à 10 ans (contribuant ainsi à la préparation de son prochain quadriennal) et sur les projets de développement territorial des collectivités locales et des établissements publics qui constituent son assise géographique ;
- Mise en cohérence des objectifs pour une action commune et harmonieuse pour le développement des missions de l'université (formation et recherche).

Démarche :

La démarche globale d'évaluation et de réflexion stratégique s'articule autour de 3 axes complémentaires :

- auto - évaluation (interne) de l'Université en cours, dont le terme est prévu pour le printemps 2009 sur les volets enseignement (formation initiale et continue) et recherche, qui associe personnels et étudiants ;
- positionnement de l'Université dans son environnement via une réflexion interne d'une part, et externe de l'autre, accompagnée par les collectivités locales, charge à elles de définir collectivement leurs attentes vis à vis de l'U.P.P.A. (enseignement, recherche, domaines culturel, socio-économique, professionnel) ;
- positionnement à l'international (affirmation de choix stratégiques avec l'Espagne et l'Amérique latine notamment), aux plans national et régional (Bordeaux et Toulouse en particulier), et à l'échelle du bassin de l'Adour (atout – spécificité du caractère multisites de l'UPPA).



ANNEXE N°1

LIGNES DIRECTRICES DU CAHIER DES CHARGES

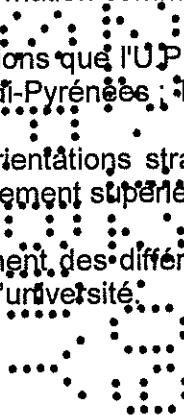
DE LA MISSION DE CONSEIL ET/OU D'ACCOMPAGNEMENT

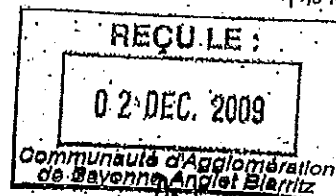
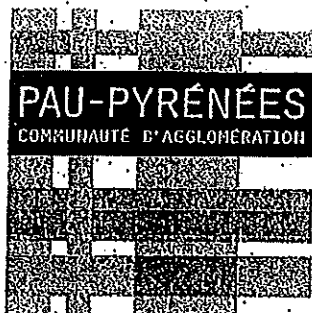
A la veille des évaluations extérieures qui conditionneront son prochain contrat quadriennal et afin d'en cadrer le positionnement, la mission de conseil et/ou d'accompagnement sera menée par des personnalités ou entités extérieures. Cette action bénéficiera du soutien des collectivités. Elle consistera notamment à :

1. mesurer la notoriété pédagogique et scientifique de l'établissement afin de conforter sa place en distinguant d'une part les filières visant à répondre aux besoins de l'environnement territorial (sur les champs de l'économique, du social, etc.), et d'autre part les filières d'excellence d'ambition supra-régionale ;
2. aider à construire une "image" de l'U.P.P.A. en mettant en relief ses qualités et spécificités ;
3. préciser de manière harmonieuse son positionnement territorial et scientifique, en interne comme au regard de son environnement.

Pour ce faire, il conviendra en priorité :

- d'analyser l'adéquation de l'organisation actuelle de l'U.P.P.A., au regard du concept d'une université de proximité, construite "en réseau", adossée de manière spécifique à ses territoires, et d'identifier et valoriser ses atouts ;
- de mettre en perspective, sur la base de points forts existants ou en émergence mis en lumière par l'établissement, un schéma universitaire cohérent et équilibré au sein du réseau ;
- proposer une démarche "qualité" en matière de formation comme de recherche ;
- analyser la nature, la forme et l'étendue des relations que l'U.P.P.A. pourrait entretenir avec son environnement immédiat (Aquitaine ; Midi-Pyrénées ; Transfrontalier) ;
- compléter par une approche comparative des orientations stratégiques retenues par rapport à celles d'autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;
- préciser et synthétiser les projets de développement des différents territoires pour en tenir compte dans le projet de développement de l'université.





Pau, le 27 NOV. 2009

**MONSIEUR JEAN GRENET
PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMÉRATION BIARRITZ ANGLET BAYONNE
R. 15 AVENUE DU MARECHAL FOCH
64100 BAYONNE**

Pôle Développement et Coopérations Territoriales

Référence à rappeler : HV/ST - n° 35480

Objet : prestation d'expertise sur la stratégie de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour à 10 ans

Monsieur le Président,

Les collectivités locales concernées par le développement de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour se sont réunies à plusieurs reprises à la Présidence de l'UPPA pour définir collectivement les termes et conditions de mise en œuvre d'une réflexion stratégique sur l'orientation et le devenir de l'Université à 10 ans, dans un contexte de profonde mutation du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le socle commun de cette démarche globale d'évaluation et de réflexion stratégique porte sur trois invariants :

- 1- une Université de plein exercice avec une double mission de service public enseignement et recherche ;
- 2- intégration de l'UPPA dans l'environnement économique aquitain et midi-pyrénéen dont elle constitue un des moteurs d'avenir ;
- 3- affirmation de la vocation transfrontalière de l'Établissement (relations avec les Universités et centres de recherche de Navarre, Aragon et Pays Basque).

Université pluridisciplinaire multi sites de plein exercice, l'UPPA irrigue un territoire, le bassin de l'Adour, et bénéficie du soutien de 3 Départements et de 5 Établissements publics de coopération intercommunale.

Le 9 novembre dernier, ces collectivités, en accord avec l'Université, ont décidé de procéder au lancement d'une démarche de réflexion stratégique avec l'appui d'experts indépendants, en confiant, pour leur compte, la maîtrise d'ouvrage de la mission à la Communauté d'agglomération de Pau Pyrénées.

Hôtel de France
2 bis, Place Royale
BP 547

64010 Pau Cedex
Tél : 05 59 11 50 50
Fax : 05 59 11 50 51
www.agglo-pau.fr

Une clé de répartition a été validée pour le financement de cet accompagnement, dont le coût a été estimé à 50k€ HT. Le Conseil général des Pyrénées Atlantiques, la Communauté d'agglomération de Bayonne - Anglet - Biarritz et la Communauté d'agglomération de Pau Pyrénées prendraient chacun à leur charge 30% du coût de cette prestation, le solde, soit 10% serait réparti à égalité entre le Conseil général des Landes, le Conseil général des Hautes Pyrénées, la Communauté d'agglomération du Grand Tarbes et la Communauté des communes de Lacq et la communauté d'agglomération du Marsan.

La formule juridique permettant de concrétiser les engagements des collectivités partenaires, sans alourdir la procédure de Marché sur procédure adaptée, lancée sans délai (au regard du calendrier d'évaluation et de réforme de l'Université vis à vis de l'AERES) serait l'adoption via une délibération de votre collectivité d'une subvention de fonctionnement à la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées pour la quote-part qui vous incombe indiquée précédemment.

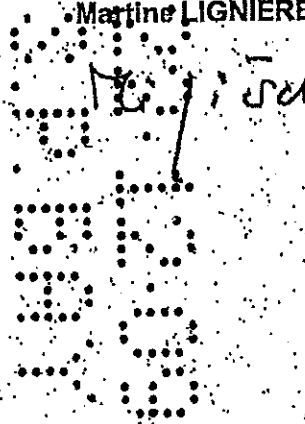
La Présidence de l'Université nous a fait savoir le 9 novembre que cette mission d'une durée de 3 à 4 mois devrait s'achever au plus tard (remise du rapport d'expertise) mal-juin 2010 pour être compatible avec les échéances du calendrier national d'examen des projets d'Etablissement d'enseignement supérieur et de recherche par le Ministère.

Aussi je vous serais reconnaissante de bien vouloir nous autoriser le lancement de cette consultation et de faire adopter par votre exécutif une délibération fixant votre participation à cette étude.

Dans cette attente et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Madame La Présidente

Martine LIGNIERES-CASSOU



Copie : Monsieur J.L. Gout, Président de l'UPPA

Hôtel de France
2 bis, Place Royale
BP 547
64010 Pau Cédex
Tél : 05 59 11 50 50
Fax : 05 59 11 50 51
www.agglo-pau.fr